



Déclaration liminaire à la CAPA d'avancement des CPE du 16 décembre 2015

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les avancements d'échelon. Les notes sont actuellement la base de travail pour cet avancement. Nous rappelons, comme toujours à cette CAPA, que le Sgen-CFDT est favorable à une évaluation déconnectée de l'avancement. Espérons que l'accord PPCR signé récemment permettra de réinterroger l'un et l'autre.

Cependant, il y a des sujets aujourd'hui qu'il nous semble important d'aborder, car l'actualité des CPE est particulièrement riche depuis ces 4 derniers mois et nous nous excusons par avance du caractère hétéroclite de cette déclaration.

Tout d'abord, suite aux attentats il y a un mois, l'état d'urgence a été décrété afin d'offrir un cadre d'exception temporaire, nécessaire pour garantir la sécurité des citoyens. La CFDT sera vigilante pour qu'il soit utilisé dans le respect de l'état de droit et des libertés individuelles : la sécurité doit être garantie dans un cadre démocratique contrôlé. Après les différentes mobilisations populaires exprimant le refus de la peur, la tentation sécuritaire serait un très mauvais signal que nous professionnels de l'éducation, devons nous garder d'envoyer à nos élèves.

Dans ce contexte, des mesures ont été prises ou renforcées au sein de nos établissements qui semblent avoir été globalement bien accueillies. Toutefois, leur mise en œuvre encourageante donne parfois lieu à des réalités inquiétantes :

- Le contrôle des accès peut s'avérer préoccupant et chronophage : dans combien d'établissement reste-t-il une personne à la loge ? Quand les portails électroniques avec interphone que nous demandons avec raison depuis de longues années seront-ils installés ? Bien souvent se sont nos équipes de vie scolaire qui pallient ces manques, effectuant des allez-retour aux portails nécessités par les mesures de sécurités renforcées. Nous sommes parfois pris dans des injonctions contradictoires car il est impossible de surveiller tous les lieux en même temps. Bref, comme les personnels d'accueil, nous sommes assez épuisés.
- Les établissements ont souvent pris un temps nécessaire à la relecture de leur PPMS, les actualisant en y insérant les menaces d'attentats, et les testant par des exercices de confinements par exemple. Là aussi, nous nous apercevons des nombreuses failles de nos procédures, et du temps qu'il nous faudrait dégager pour réellement travailler ce sujet, temps que nous n'avons malheureusement pas.

Par ailleurs, cet été la nouvelle circulaire de mission des CPE est parue. Le Sgen-CFDT réclamait depuis 19 ans que les missions des CPE fassent l'objet d'un nouveau texte plus adapté à la réalité de notre métier. C'est pourquoi nous nous félicitons de cette avancée.

Nous avons revendiqué et obtenu notamment :

- L'alignement de l'indemnité des CPE sur la part fixe de l'ISOE
- La mention, sans autre interprétation possible, que les CPE font 35 heures tout compris inscrits à leur emploi du temps (cette revendication était commune à toutes les organisations syndicales)
- Que les CPE soient enfin reconnus, sans ambiguïté, comme responsables de l'organisation du service « vie scolaire » et que leur autonomie soit reconnue et respectée en tant que « concepteurs de leur activité (sous l'autorité du chef d'établissement) »
- Qu'il soit précisé que les CPE ont des obligations liées au bénéfice d'un logement de

service « (...) comme pour tous les autres personnels dans cette situation » (sous-entendu : nous ne sommes pas les seuls à avoir des astreintes, elles doivent donc se répartir équitablement).

Par contre, certains chefs d'établissement semblent avoir du mal à s'approprier cette nouvelle circulaire. Certains collègues se sont vus proposés des emplois du temps basés bien au-delà des horaires hebdomadaires qui y sont pourtant bien précisés.

D'ores et déjà, dans le cadre de l'académie de Besançon, nous souhaitons maintenant que l'institution dans toutes ses composantes s'approprie cette nouvelle circulaire, notamment :

- par l'organisation d'une journée de formation à l'attention de tous les CPE de l'académie
- par la sensibilisation des chefs d'établissements au cadre dans lequel ils doivent et peuvent agir avec leurs collaborateurs CPE, notamment avec l'appui des inspecteurs de vie scolaire
- par la diffusion de notre nouvelle circulaire à tous les enseignants du second degré
- par une adaptation des formations en ESPE non seulement des CPE stagiaires mais aussi des futurs enseignants.

En outre, cette circulaire rend obsolète l'actuel protocole d'inspection. Nous nous demandons donc dans quel cadre seront réalisées les inspections prévues cette année, en particulier pour nos collègues stagiaires.

Enfin, pour les CPE qui préparent la future réforme du collège, nous réitérons aujourd'hui nos demandes faites en début d'année à nos IPR :

- Leur soutien pour que nous puissions récupérer sans l'implorer le temps passé en formation, car, à l'inverse de nos collègues enseignants nous ne devons ni journée de solidarité, ni deuxième journée de prérentrée,
- La précision du cadre réglementaire et indemnitaire de nos interventions en AP et EPI.